

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1061

25 mai 2009

### SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à.r.l. ....	50916	Makkie Holding S.à.r.l. ....	50882
AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l. ....	50908	Makkie Holding S.à.r.l. ....	50882
Alinery Air Investments S.à r.l. ....	50883	MC-MAS S.à r.l. ....	50900
Bakery Investment Luxembourg S.à r.l. .....	50884	MC S.à r.l. ....	50898
Bema Invest S.A. ....	50926	MC S.à r.l. ....	50900
BJ General Holdings ....	50889	New Skies Investments S.à r.l. ....	50893
BJ General Holdings SECS LLC ....	50928	New Skies Investments S.à r.l. ....	50892
Bozel S.A. ....	50886	Nightlife Belux Sàrl ....	50894
Brunello Partners S.à r.l. ....	50893	OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	50911
BT Global Services Luxembourg S.à r.l. .....	50882	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l. ....	50901
Burwood S.à r.l. ....	50891	P5 Investments S.A. ....	50882
Cannon Bridge S.à r.l. ....	50886	Paoli S.A. ....	50889
Captiva MIV S. à r.l. ....	50894	Parkridge CE Retail 2 S.à r.l. ....	50890
Crossglen S.A. ....	50898	Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A. ....	50886
DKV Globality S.A. ....	50892	Perspectiva Lux S.à r.l. ....	50915
Dover Luxembourg Finance Sàrl ....	50885	Polowanie S.A. ....	50883
East&West Finances S.A. ....	50922	Rheinlanddamm II S.à r.l. ....	50887
EPREC Investments S.à.r.l. ....	50902	Rinoca S.A. ....	50901
Ernst August Carree II S.à r.l. ....	50887	Sanary Investments S.à r.l. ....	50883
Esker International S.A. ....	50885	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ...	50889
Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR ....	50891	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ...	50893
Eurobrick Participations Holding S.A. ....	50888	SES Latin America ....	50892
Euro Food Participations S.A. ....	50890	Sinequanon Partners S.A. ....	50891
Europa Sapphire S.à r.l. ....	50928	Snowdonia (NFR) S.à r.l. ....	50885
Famed S.A. ....	50888	Sofid SA ....	50910
FRONT International s.à.r.l. ....	50919	Somer SA ....	50883
Group 4 Falck Reinsurance S.A. ....	50885	Starwood Capital Hotel Brand Internatio- nal GP, S.à r.l. ....	50884
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	50895	Starwood Capital Hotel Brand Internatio- nal Management, S.à r.l. ....	50884
Imex Stock S.A. ....	50890	Stentor Invest Holding S.à r.l. ....	50886
International Finance & Developping So- parfi S.A. ....	50887	Wams Holding S.A. ....	50923
Lago Ladoga Investments S.A. ....	50884	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. ....	50902
Lexano Holding S.à r.l. ....	50887	Zeus IAM S.à r.l. ....	50888
Life Expansion SA ....	50894		
Macogeo S.A. ....	50928		

**Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Il résulte d'un courrier adressé à la société MAKKIE HOLDING S.à r.l. que Madame Géraldine SCHMIT a démissionné de son mandat de gérante de la société en date du 18 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2009059328/13.

(090069373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, avenue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 71.901.

*Extrait aux fins de publication du conseil de gérance du 11 mars 2009.*

Le conseil de gérance décide de donner, avec effet au 10 mars 2009, à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. RCS Luxembourg B 65 477, 400 route d'Esch, 1471 Luxembourg, le mandat de réviseur pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

BT GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009059327/14.

(090069326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

Il résulte d'un courrier adressé à la société MAKKIE HOLDING S.à r.l. que la société FIDEOS, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 18 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009059329/11.

(090069371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**P5 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.267.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2009*

Grant Thornton Lux Audit SA, avec siège social à 83, Pafebruch L-8308 Capellen est nommé nouveau commissaire aux comptes pour l'année 2009 allant 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 05 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

P5 INVESTMENTS S.A.

Giovanni GARCEA

Administrateur

Référence de publication: 2009059332/16.

(090069278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour POLOWANIE S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009059231/12.

(090068442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SANARY INVESTMENTS S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009059233/12.

(090068441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Alinery Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009059234/12.

(090068440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Somer SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 2 mars 2009  
à 10.30 heures au siège social de la société*

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Ribal al Assad en tant qu'administrateur de la Société à partir du 28 juillet 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009059326/651/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Bakery Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bakery Investment Luxembourg S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059229/12.

(090068443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Starwood Capital Hotel Brand International Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.900.

Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059169/12.

(090068883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Starwood Capital Hotel Brand International GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.901.

Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059168/12.

(090068881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Lago Ladoga Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 18 novembre 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

CMS Management Services S.A.

Doeke van der Molen

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2009059363/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Dover Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009059076/5770/12.

(090068508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Group 4 Falck Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 24.937.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009059200/12.

(090068901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.469.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESKER INTERNATIONAL S.A.

Giampaolo Henauer / Serge Krancenblum

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2009059323/12.

(090069107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Snowdonia (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.771.

*Extrait des résolutions des associés du 27 avril 2009*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009059365/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 31 mars 2009:*

- l'actionnaire unique décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14/4/09.

Signature.

Référence de publication: 2009059359/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.117.

—  
Suite à un changement d'adresse de Mr Rodolpho Amboss Gérant de catégorie B de la Société, il y lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr Rodolpho Amboss réside dorénavant au 1271 Sixth Avenue. 38<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 3 mai 2009.

Xavier De Cillia

Mandataire

Référence de publication: 2009059364/14.

(090068966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Stentor Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.602.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059218/14.

(090068684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Bozel S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.769.

—  
Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et la société BOZEL S.A., en date du 10 janvier 2006, a été dénoncé avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059490/12.

(090068941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 642.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING REI Investment (UK) B.V., actionnaire de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 3 septembre 2007 et s'appelle, depuis cette date, ING RE Dortmund/Hannover Investment B.V..

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Rheinlanddamm II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009058471/14.

(090068242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Ernst August Carree II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 154.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.064.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING REI Investment (UK) B.V., actionnaire de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 3 septembre 2007 et s'appelle, depuis cette date, ING RE Dortmund/Hannover Investment B.V..

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Ernst August Carree II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009058472/14.

(090068231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Lexano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.656.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009058964/14.

(090068757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**International Finance & Developping Soparfi S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009058887/12.

(090068454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Zeus IAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 2.115.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 114.145.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 5 mai 2009:*

*Gérant:*

- la démission de Anthony L. Robinson en tant que gérant de classe A de la Société est acceptée et confirmée avec effet au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009058469/17.

(090068323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 53.413.

—  
*Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 04 mai 2009*

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009058476/19.

(090067718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Famed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 41.735.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société FAMED S.A. en date du 12 mai 2009*

Il résulte du procès-verbal de procès verbal du conseil d'administration de la société FAMED SA. tenue en date du 12 mai 2009 au 10, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg que:

*Première résolution:*

Conseil décide de transférer le siège social de la Société du 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009058493/18.

(090068223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---



**Paoli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 35.448.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan DAHLSTRAND, administrateur de sociétés, demeurant Flötviksvägen 11A at S-165 72 Hässelby, Sweden, de Monsieur Roeland P. PELS, employé privé, demeurant 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg et de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058473/19.

(090068158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 106.905.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 16 mars 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par voie circulaire par le conseil de gérance de la Société, en date du 16 mars 2009 que le siège social de la Société a été transféré au 12 rue Jean Engling, Appt, 10B, L-1466 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

BJ General Holdings

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009058477/17.

(090067580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 108.096.

—  
Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 14 janvier 2009 le mandat du réviseur d'Entreprises Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Luxembourg n'a pas été renouvelé.

Le mandat du réviseur d'Entreprises a été transféré par une résolution du même jour à Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 mai 2009.

Pour la Société

Un mandataire

Romain Bausch

Gérant

Référence de publication: 2009059335/18.

(090069245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Imex Stock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière.  
R.C.S. Luxembourg B 26.987.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27.IV.2009, la résolution unique suivante a été prise:

*Résolution*

Le siège de la société est dorénavant fixé 20, rue de la Barrière L-1215 Luxembourg.  
Adresse Postale: BP 447 L-2014 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 28.IV.2009.

Signature

*Le rapporteur*

Référence de publication: 2009059388/1043/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08590. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090068699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Euro Food Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 124.914.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2009 que:

- Madame Valerie WESQUY, employée privée, née a Mont Saint Martin le 06/03/1968 et demeurant professionnellement au 3 Rue Belle Vue L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059383/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08497. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090069316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Parkridge CE Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 134.204.

Il résulte d'un contrat de vente en date du 21 octobre 2008 conclu entre la société Parkridge CER S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 134.197, M. Jaroslaw FIJALKOWSKI, résidant à U1. Bitwy Pod Rokitna, 1/74, 01-506 Varsovie, Pologne, et Mme Magdalena KSIAZEK résidant à U1. Kopalina 6, 30-228 Cracovie, Pologne les ventes suivantes:

- la vente de 9,375 parts sociales ordinaires de la Société à M. Jaroslaw FIJALKOWSKI;
- la vente de 3,125 parts sociales ordinaires de la Société à Mme Magdalena KSIAZEK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059374/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07852. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090068951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Burwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.770.

—  
EXTRAIT

Il résulte du stock transfer form signé en date du 9 avril 2009, que les parts sociales de la société, de EUR 25, - chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
GF Multiasset Class Fund Limited (SAC)	
Classe A	
2 <sup>nd</sup> Terrace West, centreville N-7755 Nassau Bahamas . . . . .	500
Total . . . . .	500
Luxembourg, le 29 Avril 2009.	Bart Zech.

Référence de publication: 2009059371/19.

(090068956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

—  
EXTRAIT

- Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2009 que:

\* le mandat de la société Kohnen & Associés S.à.r.l, ayant son siège social 66, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mai 2009.

*Pour Sinequanon Partners S.A.*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009059370/18.

(090068957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.545.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la SICAR B tenue le 28 avril 2009:

- que le mandat du réviseur d'entreprise de la SICAR B, Ernst & Young S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAR B statuant en 2010 sur les comptes du dernier exercice clos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

*Laurent Guérineau*

*Président du conseil d'administration*

Référence de publication: 2009059367/17.

(090068960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**New Skies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

—  
Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 12 janvier 2009 le mandat du réviseur d'Entreprise pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été transféré à Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Luxembourg et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 mai 2009.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Romain Bausch

*Gérant*

Référence de publication: 2009059338/17.

(090069204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**SES Latin America, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

—  
EXTRAIT

*Commissaire aux comptes*

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 25 mars 2009, le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 avril 2009.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Mark Rigolle

*Administrateur*

Référence de publication: 2009059339/18.

(090069197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**DKV Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 31 mars 2009.*

L'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité des voix le mandat de Monsieur Thomas Merten demeurant à 324, Gahmener Strasse, D-44532 Lünen, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010. La nomination étant datée du 18 octobre 2007.

L'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité des voix le mandat de KPMG AUDIT S.a.r.l. avec le numéro d'immatriculation: B103590 dans la fonction de réviseur d'entreprise, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010. Le siège social de KPMG AUDIT S.a.r.l se situe au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. La nomination étant datée du 18 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

*Pour DKV Globality S.A*

*Signature*

Référence de publication: 2009059322/19.

(090069096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Brunello Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.307.

---

*Extrait des Résolution de l'Associé Unique En date du 4 Mai, 2009*

Le 4 Mai 2009, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Gérants A de la société:

\* John Albert Severson

\* Massimo Ferragamo

- de renouveler le mandat de Gérant B de la société:

\* Doeke van der Molen

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 4 Mai 2009.

Doeke van der Molen

*Président*

Référence de publication: 2009059324/19.

(090069105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.096.

---

Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 12 janvier 2009 le mandat de réviseur d'Entreprises pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre a été transféré à Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Luxembourg et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 11 mai 2009.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Romain Bausch

*Gérant*

Référence de publication: 2009059336/17.

(090069242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**New Skies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

---

Suite à une résolution de l'associé unique de la société du 14 janvier 2009 le mandat du réviseur d'Entreprises Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Luxembourg n'a pas été renouvelé.

Le mandat du réviseur d'Entreprises a été transféré par une résolution du même jour à Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 7 mai 2009.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Romain Bausch

*Gérant*

Référence de publication: 2009059337/18.

(090069233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Life Expansion SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 81.142.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 27 avril 2009 la modification de la forme juridique du commissaire aux comptes:

1. Mandat de Commissaire

- En date du 24 décembre 2008 PKF Weber & Bontemps, R.C.S n° B135187 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de PKF Weber & Bontemps, R.C.S n° B80537 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg. Ce mandat arrivera à échéance à l'assemblée qui sera tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009059361/18.

(090068970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation entré en vigueur le 18 Décembre 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Captiva MIV Sarl ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 Août 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2009059401/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08815. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090068847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Nightlife Belux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 98.462.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 janvier 2009 que:

- L'associée unique décide de nommer un deuxième gérant:

\* Monsieur Jean-Marc WILLIATTE, né le 21 janvier 1967 à Pont-Audemer (France), administrateur de société, demeurant à F-69004 LYON, 12, rue Barodet.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

Dans les cas où l'activité de la société requiert une autorisation administrative délivrée par les autorités luxembourgeoises, la co-signature du titulaire de cette autorisation est obligatoire.

La société EUROCOM NETWORKS S.A. / La société METROPEOLITAN MEDIAS S.A.R.L

*L'associée / L'associée*

Monsieur THOMAS Pierre

*Le gérant*

Référence de publication: 2009059285/19.

(090068700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.700.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Hexcel LLP, a limited liability partnership (LLP) incorporated and organized under the laws of England and Wales with number OC341295, having its registered office at Duxford, Cambridge, CB22 4QD, United Kingdom,

Hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Hexcel LLP is the sole shareholder of Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 17, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2947 of December 11, 2008 (the Articles). The Articles were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 2, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 152 of January 23, 2009. The Articles have not been amended since then.

II. The Company's share capital is presently set at four million six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) divided into four million six hundred and twelve thousand five hundred (4,612,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

III. That the agenda of this extraordinary shareholders' meeting (the Meeting) is as follows:

- to increase the subscribed share capital of the Company by eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 87,500) in order to bring the Company's share capital from its present amount of four million six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) divided into four million six hundred and twelve thousand five hundred (4,612,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to four million seven hundred thousand euro (EUR 4,700,000) by the issuance of eighty-seven thousand and five hundred (87,500) new shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

- subscription and payment by Hexcel LLP for the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above, by a contribution in cash by Hexcel LLP;

- amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase; and

- amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of AIB Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, Hexcel LLP, in its capacity as sole shareholder of the Company, considering itself as duly convened.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

Hexcel LLP, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 87,500) to bring it from its present amount of four million six hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 4,612,500) to four million seven hundred thousand euro (EUR 4,700,000) by the issuance of eighty-seven thousand and five hundred (87,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Hexcel LLP, represented as stated above, declares to subscribe to eighty-seven thousand and five hundred (87,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 87,500).

The amount of eighty-seven thousand and five hundred euro (EUR 87,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A. on April 15, 2009.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" 5.1. The Company's share capital is set at four million seven hundred thousand euro (EUR 4,700,000) represented by four million seven hundred thousand (4,700,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

Hexcel LLP, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of AIB Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Hexcel LLP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership) (LLP) constituée et organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à Duxford, Cambridge, CB22 4QD, Royaume-Uni,

ici représentée par Philippe Chenu, Avocat, avec adresse professionnelle au 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Hexcel LLP est l'associée unique de Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2947 du 11 décembre 2008 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés depuis suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 23 janvier 2009. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500) divisé en quatre millions six cent douze mille cinq cents (4.612.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. Que l'ordre du jour de cette Assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée) est libellé de la manière suivante:

- augmenter le capital social souscrit de la Société de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500) divisé en quatre millions six cent douze mille cinq cents (4.612.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000) par l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;



- souscription et libération par Hexcel LLP des nouvelles parts sociales à émettre par la Société comme indiqué au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire effectué par Hexcel LLP;
- modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus; et
- modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de AIB Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l. afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, Hexcel LLP, en sa qualité d'associé unique de la Société, se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué.

Sur ce, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Hexcel LLP, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre millions six cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.612.500) à quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000) par l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Hexcel LLP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500).

Le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A. le 15 avril 2009.

L'apport en numéraire mentionné ci-dessus sera affecté au compte capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000) représenté par quatre millions sept cent mille (4.700.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

Hexcel LLP, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de AIB Administrative Services (Luxembourg) S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est estimé à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15962. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058973/242/162.

(090069297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Crossglen S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 33.972.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en date du 18 septembre 1998 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Crossglen S.A.

Luxembourg R.C.S. B33972

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Crossglen S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 5 mai 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009059505/25.

(090069276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**MC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 146.056.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Victor BECKER, commerçant, né à Luxembourg, le 15 juillet 1947, demeurant à L-2357 Sennigerberg, 12 rue des Pins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "MC S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet:

- Achat et Vente d'articles de vêtements pour dames.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Victor BECKER, prénommé, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Victor BECKER, commerçant, né à Luxembourg, le 15 juillet 1947, demeurant à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009 Relation GRE/2009/1457 Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059605/231/110.

(090069738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**MC-MAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MC S.à r.l.).**

Siège social: L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

R.C.S. Luxembourg B 146.056.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

Monsieur Victor BECKER, commerçant, né à Luxembourg, le 15 juillet 1947, demeurant à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MC S.à r.l.", avec siège social à L-2357 Senningerberg, 12, rue des Pins, (R.C.S. Luxembourg section B numéro, en cours), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

50901

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "MC-MAS S.à r.l."."

*Évaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2009. Relation GRE/2009/1682. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009059606/231/35.

(090069738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Rinoca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.215.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Narciso COVA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle, Via Casarino, 143, I-17011 Albisola Superiore SV (Italie)

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- DIRILOU SARL, établie et ayant son siège social à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009059470/24.

(090068630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.556.

—  
*Extrait de décision de l'actionnaire unique de la société*

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

D'accepter la démission de Monsieur Timothy Horrocks, résidant Von-Reinach-Strasse 8 65779 Kelkheim-Fischbach, en qualité d'administrateur de la société, avec effet au 13 mai 2009;

Que par conséquent, par suite de la démission de Monsieur Timothy Horrocks, le conseil d'administration sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- David Williams
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou juriste et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009059317/22.

(090069036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**EPREC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.806.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 avril 2009*

1. Monsieur Javier MUGUIRO a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été réduit de 5 à 4.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EPREC Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059488/15.

(090068920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.709,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de Weinberg Real Estate Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1527 du 19 juin 2008, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 138.997 (la Société),

1. Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132.468;

représentée par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2009 à Luxembourg;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 130.907;

représentée par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2009 à Luxembourg;

3. M. Serge WEINBERG, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris;

représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2009 à Paris;

4. M. Laurent HALIMI, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris;

représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2009 à Paris;

5. M. Guillaume d'ANGERVILLE, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2009 à Paris;

6. M. Philippe KLOCANAS, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2009 à Paris;

7. M. Henri GAGNAIRE, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2009 à Paris;

8. M. Benjamin TESZNER, secrétaire général, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2009 à Paris;

9. M. Nicolas TEBOUL, vice président, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2009 à Paris;

10. M. Wandrille RACT-MADOUX, vice président, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2009 à Paris;

11. M. Jérôme LOUVET, associé, ayant son adresse professionnelle au 40 rue La Boétie, 75008 Paris; représenté par David Benhamou, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2009 à Paris;

Toutes les procurations, mentionnées sous les points 1 à 11 inclus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus sous les points 1 à 11 inclus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés de la Société présents ou représentés (les Associés) et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. La liste de présence montre que les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Classe A et quatorze mille cinq cent vingt Parts Sociales de Classe C (14.520) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, fixé à vingt-sept mille vingt euro (EUR 27.020.-), sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les Associés;

III. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

(i) augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de seize mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.689.-) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant de vingt-sept mille vingt euros (EUR 27.020.-) à quarante-trois mille sept cent neuf euros (EUR 43.709.-) par l'émission de 9.400 Parts Sociales de Classe A et de 7.289 Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

(ii) souscription et libération des Parts Sociales de Classe A et de Classe C comme indiqué sous le point (i);

(iii) modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

(iv) modification du registre des associés de la Société en conséquence et octroi d'un pouvoir de représentation à l'agent domiciliataire, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder à l'enregistrement des Parts Sociales de Classe A et de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

(v) modification de l'article 19.2 des statuts de la Société; et

(vi) divers.

IV. Les Associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de seize mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.689.-) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant de vingt-sept mille vingt euros (EUR 27.020.-) à quarante-trois mille sept cent neuf euros (EUR 43.709.-) par l'émission de 9.400 Parts Sociales de Classe A et de 7.289 Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune avec les mêmes droits que les parts sociales existantes;

*Souscription - Paiement*

Sur ce, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux parts sociales de la Société nouvellement émises comme suit:

1) Weinberg Real Estate Partners #1 SCA déclare souscrire à neuf mille quatre cent (9.400) Parts Sociales de Classe A et de les payer par apport en espèce d'un montant de neuf mille quatre cents euros (EUR 9.400.-);

2) Weinberg Real Estate S.à r.l. déclare souscrire à sept cent vingt-neuf (729) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de sept cent vingt-neuf euros (EUR 729.-);

3) Mr Serge WEINBERG déclare souscrire à mille quatre cent quatre-vingt quatorze (1.494) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.494.-);

4) Mr Laurent HALIMI déclare souscrire à mille huit cent vingt-deux Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de mille huit cent vingt-deux euro (EUR 1.822.-);

5) Mr Guillaume d'ANGERVILLE déclare souscrire à neuf cent onze (911) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de neuf cent onze euro (EUR 911.-);

6) Mr Philippe KLOCANAS déclare souscrire à neuf cent onze (911) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de neuf cent onze euro (EUR 911.-);

7) Mr Henri GAGNAIRE déclare souscrire à neuf cent onze (911) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de neuf cent onze euro (EUR 911.-);

8) Mr Nicolas TEBOUL déclare souscrire à deux cent dix-neuf (219) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de deux cent dix-neuf euro (EUR 219.-);

9) Mr Wandrille RACT-MADOUX déclare souscrire à cent quarante-six (146) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de cent quarante-six euro (EUR 146.-); and

10) Mr Jérôme LOUVET déclare souscrire à cent quarante-six (146) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de cent quarante-six euro (EUR 146.-).

Les neuf mille quatre cent (9.400) Parts Sociales de Classe A et les sept mille deux cent quatre-vingt neuf (7.289) Parts Sociales de Classe C ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de seize mille six cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.689.-) est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales de Classe A	Nombre de Parts Sociales de Classe C	Montant Total (EUR)
Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A. . . . . .	21,900		21,900
Laurent Halimi . . . . .		5,452	5,452
Serge Weinberg . . . . .		4,471	4,471
Guillaume d'Angerville . . . . .		2,726	2,726
Henri Gagnaire . . . . .		2,726	2,726
Philippe Klocanas . . . . .		2,726	2,726
Weinberg Real Estate Sarl . . . . .		1,999	1,999
Nicolas Teboul . . . . .		655	655
Benjamin Teszner . . . . .		182	182
Wandrille Ract-Madoux . . . . .		436	436
Jérôme Louvet . . . . .		436	436
Total: . . . . .	<u>21,900</u>	<u>21,809</u>	<u>43,709</u>

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à quarante-trois mille sept cent neuf euros (EUR 43.709.-), représenté par vingt et un mille neuf cents (21.900) Parts Sociales de Classe A et vingt et un mille huit cent neuf (21.809) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à l'agent domiciliataire, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder à l'enregistrement des Parts Sociales de Classe A et de Classe C nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.



#### Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 19.2 des statuts de la Société comme suit:

" 19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés conformément aux mécanismes de distribution des Liquidités Distribuables prévus à l'article 18 des Statuts."

#### Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge de la Société en raison de cet acte, s'élève à environ mille quatre cents euros euro (EUR 1.400.-).

#### Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 8 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1527 of 19 June 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138.997(the Company),

1. Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.468;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on March 17<sup>th</sup>, 2009;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907 (WRE Sàrl);

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on March 17<sup>th</sup>, 2009;

3. Mr. Serge WEINBERG, partner, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 13<sup>th</sup>, 2009;

4. Mr. Laurent HALIMI, partner, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 19<sup>th</sup>, 2009;

5. Mr. Guillaume d'ANGERVILLE, partner, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 20<sup>th</sup>, 2009;

6. Mr. Philippe KLOCANAS, partner, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 13<sup>th</sup>, 2009;

7. Mr. Henri GAGNAIRE, partner, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 24<sup>th</sup>, 2009;

8. Mr. Benjamin TESZNER, Chief Operating Officer, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 23<sup>rd</sup>, 2009;

9. Mr. Nicolas TEBOUL, Vice President, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris;

represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 20<sup>th</sup>, 2009;

10. Mr. Wandrille RACT-MADOUX, Vice President, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris; represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 13th, 2009;

11. Mr. Jérôme LOUVET, Vice President, having its professional address at 40, rue La Boétie, 75008 Paris; represented by David Benhamou, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on March 16<sup>th</sup>, 2009;

All the proxies as referred to under item 1. to 11. included, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above under item 1. to 11. included, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company present or represented (the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. It appears from said attendance list, that the twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares and the fourteen thousand five hundred and twenty (14,520) Class C Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, fixed at twenty-seven thousand and twenty euro (EUR 27,020.-), are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. The agenda of the general meeting is as follows:

i. Increase of the subscribed share capital of the Company in an amount of sixteen thousand six hundred and eighty-nine euro (EUR 16,689.-), in order to set the subscribed share capital from its amount of twenty-seven thousand and twenty euro (EUR 27,020.-) to forty-three thousand seven hundred and nine euro (EUR 43,709.-) with the issuance of 9,400 Class A Shares and 7,289 Class C Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

ii. subscription for and payment of the Class A Shares and Class C Shares specified in item i. above;

iii. amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;

iv. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to of the domiciliary agent, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed to the registration of the newly issued Class A Shares and Class C Shares in the shareholders' register of the Company;

v. amendment of article 19.2 of the articles of association of the Company; and

vi. miscellaneous.

IV. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred and eighty-nine euro (EUR 16,689.-), in order to raise it from its present amount of twenty-seven thousand and twenty euro (EUR 27,020.-) to forty-three thousand seven hundred and nine euro (EUR 43,709.-) with the issuance of 9,400 Class A Shares and 7,289 Class C Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, with the same rights as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here-above, declare to subscribe to the newly issued shares of the Company as follows:

1) Weinberg Real Estate Partners #1 SCA declares to subscribe to nine thousand four hundred (9,400) Class A Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of nine thousand four hundred Euros (EUR 9,400.-);

2) Weinberg Real Estate S.à r.l. declares to subscribe to seven hundred and twenty-nine (729) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of seven hundred and twenty-nine Euros (EUR 729.-);

3) Mr Serge WEINBERG declares to subscribe to one thousand four hundred and ninety-four (1,494) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one thousand four hundred and ninety-four Euros (EUR 1,494.-);

4) Mr Laurent HALIMI declares to subscribe to three thousand six hundred and thirty (3,630) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one thousand eight hundred and twenty-two Euros (EUR 1,822.-);

5) Mr Guillaume d'ANGERVILLE declares to subscribe to nine hundred and eleven (911) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of nine hundred and eleven Euros (EUR 911.-);

6) Mr Philippe KLOCANAS declares to subscribe to nine hundred and eleven (911) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of nine hundred and eleven Euros (EUR 911.-);

7) Mr Henri GAGNAIRE declares to subscribe to nine hundred and eleven (911) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of nine hundred and eleven Euros (EUR 911.-);

8) Mr Nicolas TBOUL declares to subscribe to two hundred nineteen (219) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of four hundred thirty-six Euros (EUR 436.-);

9) Mr Wandrille RACT-MADOUX declares to subscribe to one hundred and forty-six (146) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one hundred and forty-six Euros (EUR 146.-); and

10) Mr Jérôme LOUVET declares to subscribe to one hundred and forty-six (146) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one hundred and forty-six Euros (146.- EUR).

The nine thousand four hundred (9,400) Class A Shares and the seven thousand two hundred and eighty-nine (7,289) Class C Shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixteen thousand six hundred and eighty-nine euro (EUR 16,689.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholders	Number of Class A Shares	Number of Class C Shares	Total amount (EUR)
Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A. . . . . .	21,900		21,900
Laurent Halimi . . . . .		5,452	5,452
Serge Weinberg . . . . .		4,471	4,471
Guillaume d'Angerville . . . . .		2,726	2,726
Henri Gagnaire . . . . .		2,726	2,726
Philippe Klocanas . . . . .		2,726	2,726
Weinberg Real Estate Sàrl . . . . .		1,999	1,999
Nicolas Teboul . . . . .		655	655
Benjamin Teszner . . . . .		182	182
Wandrille Ract-Madoux . . . . .		436	436
Jérôme Louvet . . . . .		436	436
Total: . . . . .	21,900	21,809	43,709

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6.1 of the Company's articles of association is amended and shall be read as follows:

" **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-three thousand seven hundred and nine euro (EUR 43,709) represented by twenty-one thousand nine hundred (21,900) Class A Shares and twenty-one thousand eight hundred and nine (21,809) Class C Shares, in registered form, with a par value of one Euro (1.- EUR) each."

#### Third resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the domiciliary agent, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed to the registration of the newly issued Class A Shares and Class C Shares in the shareholders' register of the Company.

#### Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 19.2 of the articles of association of the Company, as follows:

"19.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders pursuant to the mechanisms of distribution of Distributable Cash provided for under article 18 of the Articles."

#### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. In case of discrepancies between the French version and the English version, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: D. Benhamou et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12500. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059590/5770/309.

(090069630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AEI Luxembourg Holdings, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.181 and having a corporate capital amounting to USD 20,000.- (the Company).

There appeared:

AEI Luxembourg Global, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.318 and having a corporate capital amounting to USD 40,000.-, (the Sole Shareholder), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a par value of forty United States dollars (USD 40.-) each.
- III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deletion of article 11. paragraph 3. of the current articles of association of the Company and insertion of a new paragraph 3. and a new paragraph 4. in article 11 of the current articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."; and

2. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete the paragraph 3 of article 11. of the current articles of association of the Company (the Articles) and to insert a new paragraph 3. and a new paragraph 4. in article 11 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 11. (paragraph 3 and 4).** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(ii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AEI Luxembourg Holdings, S. à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.181 et ayant un capital social s'élevant à USD 20.000,- (la Société).

A comparu:

AEI Luxembourg Global S. à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.318 et ayant un capital social d'élevant à USD 40.000,- (l'Associé Unique), représentée par Natacha Trunkwald, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars (USD 40,-) chacune;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de l'article 11. paragraphe 3 des statuts actuels de la Société et insertion d'un nouveau paragraphe 3. et un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des statuts actuels de la Société, qui auront la teneur suivante:

"Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

2. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivants:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de supprimer le paragraphe 3 de l'article 11. des statuts actuels de la Société (les Statuts) et d'insérer un nouveau paragraphe 3. et un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des Statuts actuels de la Société, qui auront la teneur suivante:

" **Art. 11. (paragraphe 3 et 4).** Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. LAC/2009/16586. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059594/5770/147.

(090069561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Sofid SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 129.334.

Me Aloyse MAY, Avocat à la Cour, demeurant à L-2132, 2-4 avenue Marie-Thérèse, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société SOFID SA, dénonce par la présente le siège social de la société SOFID SA inscrite au RCS de

Luxembourg sous le n° B 129 334, ayant son siège social actuel à L-2132 Luxembourg, 2-4 avenue Marie-Thérèse avec effet au 15 mai 2009.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009059495/9396/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.526.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

In the year two thousand and nine, on the first day of April.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Contributor"),

hereby represented by Me Raphaël Collin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 1 April 2009.

The copy of such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 25 March 2009, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 300,506,500 (three hundred million five hundred six thousand five hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 300,526,500 (three hundred million five hundred twenty-six thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 3,005,065 (three million five thousand sixty-five) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,203,184,035.10 (one billion two hundred three million one hundred eighty-four thousand thirty-five United States Dollars and ten Cents), of which an amount of USD 30,050,650 (thirty million fifty thousand six hundred fifty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, of the 3,005,065 (three million five thousand sixty-five) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the

meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount USD 300,506,500 (three hundred million five hundred six thousand five hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 300,526,500 (three hundred million five hundred twenty-six thousand five hundred United States Dollars) by the issue of 3,005,065 (three million five thousand sixty-five) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,203,184,035.10 (one billion two hundred three million one hundred eighty-four thousand thirty-five United States Dollars and ten Cents) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 30,050,650 (thirty million fifty thousand six hundred fifty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the 4,735,002 (four million seven hundred thirty-five thousand two) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "OBH Shares") held by the Contributor in OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Contribution"), amounting globally to EUR 1,132,774,765.79 (one billion one hundred thirty-two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-five Euro and seventy-nine Cents).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium by the Contribution.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Me. Raphaël Collin, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

*Description of the contribution*

The assets contributed are owned by the Contributor are composed of all the OBH Shares.

*Valuation*

The net value of the Contribution is USD 1,503,690,535.10 (one billion five hundred three million six hundred ninety thousand five hundred thirty-five United States Dollars and ten Cents), being the USD equivalent to EUR 1,132,774,765.79 (one billion one hundred thirty-two million seven hundred seventy-four thousand seven hundred sixty-five Euro and seventy-nine Cents) following the USD/EUR exchange rate amounting to 1.32744 as at 1 April 2009. Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 1 April 2009, which shall remain attached to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Ms. Jane Freedman, employee, with professional address at One Beacon Lane, Canton, MA 02021, United States of America;

b) Mr. Dominique Robyns, employee, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. Göran Thorstensson, employee, with professional address at 57 B, Birger Jarlsgratan, SE 113 96 Stockholm, Sweden;

all represented by Me. Raphaël Collin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:



- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, holder of 3,005,265 (three million five thousand two hundred sixty-five) shares of the Company.

The notary acts that all the 3,005,265 (three million five thousand two hundred sixty-five) shares, representing the entire share capital of the Company, are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at USD 300,526,500 (three hundred million five hundred twenty-six thousand five hundred United States Dollars), represented by 3,005,265 (three million five thousand two hundred sixty-five) shares of a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars)."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand and nine hundred euro (6,900.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar ("Apporteur"),

ici représentée par Maître Raphaël Collin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 2009.

La copie de cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

I.- Le comparant est associé unique de la Société, "OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (la "Société").

II.- Que les 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.506.500 USD (trois cent millions cinq cent six mille cinq cents Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 300.526.500 USD (trois cent millions cinq cent vingt-six mille cinq cents Dollars Américains) par l'émission de 3.005.065 (trois millions cinq mille soixante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 1.203.184.035,10 USD (un milliard deux cent trois millions cent quatre-vingt-quatre mille trente-cinq Dollars Américains et dix Cents), dont un montant de 30.050.650 USD (trente millions cinquante mille six cent cinquante Dollars Américains) sera affectée à la réserve légale, la totalité étant payée par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited de 3.005.065 (trois millions cinq mille soixante-cinq) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.506.500 USD (trois cent millions cinq cent six mille cinq cents Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 300.526.500 USD (trois cent millions cinq cent vingt-six mille cinq cents Dollars Américains) par l'émission de 3.005.065 (trois millions cinq mille soixante-cinq) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.203.184.035,10 USD (un milliard deux cent trois millions cent quatre-vingt-quatre mille trente-cinq Dollars Américains et dix Cents) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 30.050.650 USD (trente millions cinquante mille six cent cinquante Dollars Américains) sera affectée à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature à la Société consistant dans toutes les 4.735.002 (quatre millions sept cent trente-cinq mille deux) parts sociales d'un montant de 100 EUR (cent Euro) chacune (les "Parts Sociales OBH") détenues par l'Apporteur dans OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l' "Apport"), d'un montant total de 1.132.774.765,79 EUR (un milliard cent trente deux millions sept cent soixante quatorze mille sept cent soixante-cinq Euro et soixante-dix-neuf Cents).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par l'Apport.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient suite à cela l'Apporteur, ici représenté par Me. Raphaël Collin, mentionné ci-dessus, par voie de procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelle Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'apport en nature.

*Description de l'apport*

L'actif apporté appartient à l'Apporteur et est composé de toutes les Parts Sociales OBH.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport est de 1.503.690.535,10 USD (un milliard cinq cent trois millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-cinq Dollars Américains et dix Cents) étant l'équivalent en EUR de 1.132.774.765,79 EUR (un milliard cent trente deux millions sept cent soixante quatorze mille sept cent soixante-cinq Euro et soixante-dix-neuf Cents) suivant le taux de change en vigueur USD/EUR au 1 avril 2009 s'élevant à 1,32744.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 1 avril 2009, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement ensemble avec celui-ci.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Sont ici intervenus:

- a) Mme. Jane Freedman, employée, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, Canton, MA 02021, Etats-Unis;
- b) M. Dominique Robyns, employé, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Göran Thorstensson, employé, avec adresse professionnelle au 57, Birger Jarlsgatan, SE 113 96 Stockholm, Suède; tous représentés par Me. Raphaël Collin, prénommé, par voie de procuration donnée sous seing privé; agissant en leur qualité de gérants de la Société, requièrent du notaire instrumentant d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est réparti comme suit:

- OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited: 3.005.265 (trois million cinq mille deux cent soixante-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les 3.005.265 (trois million cinq mille deux cent soixante-cinq) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer au sujet des résolutions suivantes:

*Cinquième résolution:*

Considérant ce qui précède et les résolutions et l'apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société (les "Statuts"), pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé 300.526.500 USD (trois cent millions cinq cent vingt-six mille cinq cents Dollars Américains), représenté par 3.005.265 (trois millions cinq mille deux cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars Américains) chacune.

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille neuf cents euro (6.900.- Euro).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Raphaël Collin, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 avril 2009. LAC/2009/13832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009059025/9127/239.

(090068842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Perspectiva Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5716 Aspelt, 7, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 144.227.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société Nuaventis S.A., une société du droit de la République de Panama, avec siège PH Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Vincent de Rycke, demeurant à L-5716 Aspelt, 8, rue de l'Ecole, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Perspectiva Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5716 Aspelt, 7, rue de l'Ecole, immatriculée au Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.227, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 320 du 13 février 2009:

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TROIS CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (321.000,- EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (333.500,- EUR) par l'émission de trois mille deux cent dix (3.210) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Ensuite, l'associé unique, Nuaventis S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois mille deux cent dix (3.210) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de TROIS CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (321.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (333.500,- EUR) représenté par trois mille trois cent trente-cinq (3.335) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. DE RYCKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16140. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009058969/242/50.

(090068903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**AEI Luxembourg Global, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.318.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AEI Luxembourg Global, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.318 and having a corporate capital amounting to USD 40,000.- (the Company).

There appeared:

AEI, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o APPLEBY CORPORATE SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 190 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (the Sole Shareholder), represented by Natacha Trunkwald, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at forty thousand United States dollars (USD 40,000.-), represented by one thousand (1000) shares, with a par value of forty United States dollars (EUR 40.-) each.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deletion of article 11. paragraph 4. of the current articles of association of the Company and insertion of a new paragraph 4. in article 11. of the current articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."; and

2. Miscellaneous.

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete the paragraph paragraph 4. of article 11. of the current articles of association of the Company (the Articles) and to insert a new paragraph 4. in article 11. of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 11. (paragraph 4).** The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AEI Luxembourg Global, S. à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.318 et ayant un capital social s'élevant à USD 40.000,- (la Société).

A comparu:

AEI, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o APPLEBY CORPORATE SERVICES (CAYMAN) LIMITED, Clifton House, 75, Fort Street, P.O. Box 190 GT, Grand Cayman, Iles Cayman, Antilles Britanniques (l'Associé Unique), représentée par Natacha Trunkwald, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de la procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante mille dollars américains (USD 40.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de l'article 11. paragraphe 4 des statuts actuels de la Société et insertion d'un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des statuts actuels de la Société, qui aura la teneur suivante:

"Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."; et

2. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de supprimer le paragraphe 4. de l'article 11. des statuts actuels de la Société (les Statuts) et d'insérer un nouveau paragraphe 4. à l'article 11 des Statuts actuels de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 11. (paragraphe 4).** Les associés déterminent la manière dont le solde des bénéfices nets annuels est affecté. Ils peuvent allouer ce surplus au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des dépenses en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. LAC/2009/16585. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059595/5770/143.

(090069554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

### **FRONT International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, Vega Center.

R.C.S. Luxembourg B 146.044.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "G5 Belgique BVBA", dont le siège social est établi à B-8480 Ichtegem, Achterstraat, 102B (numéro d'entreprise BE0870731584),

ici représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur Henk DRAPPIER, ci-après qualifié.

2) La société privée à responsabilité limitée de droit belge "Eclipse Trade & Services SPRL", dont le siège social est établi à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, rue Marcel Buts, 5 (numéro d'entreprise BE0871039511),

ici représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur David STAQUET, ci-après qualifié.

3) Monsieur Henk DRAPPIER, gérant de société, né à Ypres (Belgique), le 7 novembre 1973, demeurant à B-8480 Ichtegem, Achterstraat, 102B.

4) Monsieur David STAQUET, gérant de société, né à Kinshasa (Zaire), le 16 juin 1973, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, rue Marcel Buts, 5.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "FRONT International s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Capellen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, toutes activités se rapportant à:

- La prestation de tous conseils et services à fournir aux entreprises ou aux particuliers, de manière générale la consultance:

\* En matière administrative, économique, financière, technique (à l'exception des matières nécessitant un accès à la profession spécifique ou les professions réglementées).

\* En matière de stratégie d'entreprise, d'organisation au sens le plus large du terme.

\* En matière de management et de gestion au sens large du terme.

- Toute opération d'achat, de vente et de location de matériel informatique (hardware et software), de matériel et de mobilier de bureau et en général de tout matériel pouvant servir directement ou indirectement à son objet.

- La création, le développement, la distribution, l'installation, la mise en service des supports informatiques aussi bien en matière de software que de hardware et la centralisation des données, gestion des réseaux et des ordinateurs, étude et développement de logiciels.

- La coordination et le développement de systèmes informatiques.

- L'achat, l'exploitation, la location, la cession de tout brevet, licence, intervention ou marque de fabrique se rattachent directement ou indirectement à l'objet de la société.

- Toute activité en rapport avec le service internet, extranet, intranet ainsi que tous services en matière de télécommunication, informatique, présent ou futur.

- L'organisation, l'élaboration et l'animation de conférences, de séminaires, de formations générales professionnelles ou techniques.

- Toute activité généralement quelconque relative à la traduction.

- Le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication, la transformation et le transport de toutes marchandises et de tous produits, et notamment textiles et alimentaires.

- La constitution et la valorisation à titre non professionnel d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits immobiliers.

Dans le cadre, elle peut accomplir toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement ou qui serait de nature à en faciliter, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La société pourra faire toutes les opérations quant à son objet soit seule, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit, soit directement, par cession, régie, soit en courtage et à la commission.

Elle pourra en outre faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes, sans aucune exception, créer toutes sociétés, faire apport à des sociétés existantes, fusionner, ou s'allier avec elles, souscrire, acheter ou revendre tous titres ou droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances.

Elle pourra être administrateur, gérant ou liquidateur d'autres sociétés.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, en autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

Le tout, sous réserve des activités requérant un accès à la profession spécifique ou des spécialités réglementées par la loi, lesquelles s'exerceront à défaut d'accès reconnu à la société par le biais de sous-traitants spécialisés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (€ 40.000.-), divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre euros (€ 4.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.



Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "G5 Belgique BVBA", préqualifiée, deux mille six cents parts sociales . . . . .	2.600
2) La société "Ellipse Trade & Services SPRL", préqualifiée, deux mille six cents parts sociales . . . . .	2.600
3) Monsieur Henk DRAPPIER, préqualifié, deux mille quatre cents parts sociales . . . . .	2.400
4) Monsieur David STAQUET, préqualifié, deux mille quatre cents parts sociales . . . . .	<u>2.400</u>
Total: dix mille parts sociales . . . . .	10.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (€ 40.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

50922

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Henk DRAPPIER et David STAQUET, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Toutefois, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant pour tout engagement dont le montant n'excède pas quinze mille euros (€ 15.000.-).

3) Le siège social est fixé à L-8308 Capellen, Vega Center.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DRAPPIER, STAQUET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2009. Relation: CAP/2009/1352. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 mai 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009058995/236/172.

(090068938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**East&West Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAST&WEST FINANCES S.A.", ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite sous le numéro B 140.846 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 03 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 28 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph DELREE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-six mille euros (546.000,- EUR) à sept cent quarante-six mille (746.000,-

EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

4) Divers.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-six mille euros (546.000,- EUR) à sept cent quarante-six mille (746.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les deux cents (200) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire actuel Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, moyennant apport en numéraire.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 6 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent quarante-six mille euros (746.000,- EUR), représenté par sept cent quarante-six (746) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Delree, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2009. Relation: LAC/2009/17680. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058971/5770/63.

(090068929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Wams Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.874.

In the year two thousand and nine, on the fourth of May.

Before the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited liability company ("Aktiengesellschaft") WAMS HOLDING S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 73.874 (hereinafter referred to as the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, on December 23<sup>rd</sup>, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 279 of April 13<sup>th</sup>, 2000, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on April 24<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1154 of July 31<sup>st</sup>, 2002.

The Meeting was opened with Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, professionally residing in Luxembourg being in the chair.

The Chairman appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mrs Isabel Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

The Chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies signed by the appearing persons and the Notary, shall remain here annexed to be registered with the Minutes.

II. As appears from the attendance list, the one hundred eight thousand and thirty (108.030) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The Agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Reduction of the share capital by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) by cancellation of sixteen thousand (16,000) shares, so that the share capital of the Company is set at two million three hundred thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,300,750.-) divided into ninety-two thousand and thirty (92,030) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each and subsequent repayment of capital to the majority shareholder in an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in aggregate;.

2. Amendment to Article 5 First Paragraph of the articles of association of the Company, in order to reflect the above capital decrease:

" **Art. 5. 1<sup>st</sup> Paragraph.** The corporate capital is set at two million three hundred thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,300,750.-), represented by ninety-two thousand and thirty (92,030) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolutions.

#### *First resolution*

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in order to reduce it from its current amount of two million seven hundred thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,700,750.-) to an amount of two million three hundred thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,300,750.-) by cancellation of sixteen thousand (16,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and subsequent repayment of capital to the majority shareholder in an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-).

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolution, it is resolved to amend Article 5 First Paragraphs, of the articles of association of the Company that henceforth will be read as follows:

" **Art. 5. 1<sup>st</sup> Paragraph.** The corporate capital is set at two million three hundred thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,300,750.-), represented by ninety-two thousand and thirty (92,030) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its share capital reduction, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon adjourned.

#### *Statement*

The undersigned notary, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des obengenannten textes**

Im Jahre zweitausendundneun, am vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die "Hauptversammlung") der Aktionäre der Aktiengesellschaft (die "Aktiengesellschaft") WAMS HOLDING S.A., mit Sitz in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im

Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 73.874 (nachfolgend als die "Gesellschaft" bezeichnet) abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Gérard LECUIT, mit damaligem Amtssitz in Hesperange, am 23. Dezember 1999 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 279 am 13. April 2000 und die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig abgeändert durch notarielle Urkunde desselben Notars am 24. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1154 datiert auf den 31. Juli 2002.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Nathalie SENDEGEYA, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Frau Sylvie DUPONT, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, und die Hauptversammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Isabel DIAS, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar zu beurkunden.

Der Vorsitzende ersucht den Notar zu beurkunden, dass:

I. Die anwesenden oder vertretenden Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Namensaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste und Vollmachten unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, werden dieser Urkunde beigelegt und verbleiben bei dem Protokoll.

II. Sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle einhundertachttausend und dreißig (108.030) Aktien, das vollständige Kapital der Gesellschaft darstellend, vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig entscheiden kann, über die die Aktionäre vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden.

III. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung*

1. Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-) durch die Streichung von sechzehntausend (16.000) Aktien, so dass das Gesellschaftskapital auf zwei Millionen dreihunderttausend siebenhundertundfünfzig Euro (EUR 2.300.750,-) festgesetzt ist, eingeteilt in zweiundneunzigtausend und dreißig (92.030) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) je Aktie und dementsprechende Rückzahlung des Kapitals an den Hauptaktionär in einer Gesamthöhe von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-);

2. Anpassung von Artikel 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben, mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen dreihunderttausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.300.750,-), eingeteilt in zweiundneunzigtausend und dreißig (92.030) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) je Aktie."

3. Verschiedenes.

Nach Zustimmung der Berichte des Vorsitzenden und Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Beschluss über die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-) um es von dem bisherigen Betrag in Höhe von zwei Millionen siebenhunderttausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.700.750,-) auf einen Betrag in Höhe von zwei Millionen dreihunderttausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.300.750,-) durch die Streichung von sechzehntausend (16.000) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) je Aktie und dementsprechende Rückzahlung des Kapitals an den Hauptaktionär in einer Gesamthöhe von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-).

#### *Zweiter Beschluss*

Als Folge der vorausgegangenen Feststellungen und Beschlüsse, wird beschlossen Absatz eins von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung anzupassen, so dass folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen dreihunderttausend siebenhundertfünfzig Euro (EUR 2.300.750,-), eingeteilt in zweiundneunzigtausend und dreißig (92.030) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) je Aktie."

#### *Kosten und Gebühren*

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Honorare, gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft getragen werden und die im Zusammenhang mit der Kapitalherabsetzung stehen, werden auf eintausenddreihundert Euros (EUR 1.300,-) geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden, wurde diese für beendet erklärt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Personen, diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird, auf Nachfrage der erschienenen Personen, und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, soll die englische Fassung ausschlaggebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: N. Sendegeya, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17500. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058970/5770/143.

(090068924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Bema Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.041.

Im Jahre zweitausendundneun, den fünfzehnten April.

Vor uns Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der BEMA INVEST S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft ("société anonyme"), mit Gesellschaftssitz in 7, avenue des Bains L-5610 Mondorf-les-Bains, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Roger ARRENSDORFF, Notar mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains am 30. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2218 vom 11 September 2008, Seite 106.458 (die Gesellschaft), abgehalten.

Die Versammlung wird, unter dem Vorsitz von Frau Danielle TOELEN, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Vorsitzende), eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Cristiana VALENT, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Schriftführer).

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Celso GOMES, Privatangestellter, mit Berufsadresse in Luxemburg (der Stimmzähler).

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler werden nachfolgend zusammen als Verwaltungsvorstand bezeichnet.

Die vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die bevollmächtigten Vertreter und den Verwaltungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Der Verwaltungsvorstand ist somit regulär zusammengestellt und der Vorsitzende hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

I. Dass zehn (10) Aktien mit einem Nennwert je Aktie von dreitausendeinhundert Euro (EUR 3.100.-), welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bei der Versammlung rechtsgültig vertreten sind, und die Versammlung folglich rechtsgültig über die in der folgenden Tagesordnung enthaltenen Punkte entscheiden kann.

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Verzicht der Aktionäre auf ein Einberufungsschreiben zur Versammlung.
2. Abänderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, betreffend den Sitz der Gesellschaft welcher zukünftig wie folgt lauten soll: "Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg."
3. Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft, betreffend die jährliche Generalversammlung der Gesellschaft, welcher zukünftig wie folgt lauten soll:

" **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 16.00 Uhr."

4. Entlassung und Entlastung von Frau Antonietta DI STASI in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitgliedes und Ernennung ihres Stellvertreters.

5. Entlassung und Entlastung von Herrn Jean KAYSER in seiner Eigenschaft als Kommissar und Ernennung seines Stellvertreters.

6. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 7, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains nach 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

7. Verschiedenes

III. Dass die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Da das gesamte Kapital der Gesellschaft bei gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf Einberufungsschreiben, und alle vertretenen Aktionäre sehen sich als ordnungsgemäß einberufen an und erklären, vollständig über die Tagesordnung informiert zu sein.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 3, betreffend den Sitz der Gesellschaft abzuändern und ihm zukünftig Vorlaut zu geben:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg."

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung hat beschlossen, Artikel 11, betreffend die jährliche Generalversammlung der Gesellschaft abzuändern und ihm zukünftig Vorlaut zu geben:

" **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 16.00 Uhr."

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung hat beschlossen Frau Antonietta DI STASI, Angestellte, wohnhaft in L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft zu entlassen. Ihr wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zu heutigem Tage erteilt.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied Herrn Philippe DEGEL, Student, geboren am 4. August 1989 in Weiden in der Oberpfalz (Deutschland), wohnhaft in D-66450 Bexbach-Höchen, 9, zur Bergehalde. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung welche im Jahre 2013 stattfindet.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung hat beschlossen Herrn Jean KAYSER, Angestellter, wohnhaft in L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, von seinem Mandat als Kommissar der Gesellschaft zu entlassen. Ihm wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zu heutigem Tage erteilt.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung ernennt zum neuen Kommissar der Gesellschaft die Gesellschaft KLINENGO S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Sektion B Nummer 64.836.

*Achter Beschluss*

Die Versammlung hat beschlossen den Sitz der Gesellschaft von 7, avenue des Bains, L-5610 Mondorf-les-Bains nach 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg zu verlegen.

*Schätzung der Kosten und Erklärung*

Die Auslagen, Ausgaben, Kosten und Vergütungen jeglicher Art, welche von der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde getragen werden müssen, können auf etwa eintausend zweihundert Euro geschätzt werden.

Worüber Urkunde; aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigten der Aktionäre haben diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Toelen, Valent, Gomes, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. LAC/2009/15471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. April 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009059027/9127/92.

(090068871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**BJ General Holdings SECS LLC, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 106.906.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par l'associé commandité unique de la société en date du 16 mars 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par voie circulaire par BJ General Holdings, l'associé commandité unique de la Société, en date du 16 mars 2009 que le siège social de la Société a été transféré au 12 rue Jean Engling, Aptt, 10B, L-1466 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

BJ General Holdings SECS LLC

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009058478/16.

(090067583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.241.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.638.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 6 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009059423/17.

(090069303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Macogeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.678.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2009 que:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L -2310 Luxembourg été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l, commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 29/04/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009059385/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---